



Arbre sur parking privatif

Par AGNES

Bonjour,
En copropriété, j'ai acheté un appartement avec son parking privatif.
Sur mon parking privatif monte un très grand cypres.
En cas de chute ou de casse de cet arbre et donc de dommages soit à ma voiture ou chez mon voisin, ma responsabilité est elle engagée? j'imagine que oui.
Cet arbre m'appartient bien ?

Il serai peut être utile de souscrire un complément d'assurance pour couvrir ce risque ?
Merci de votre réponse.

Par AGeorges

Bonsoir Agnès,

C'est fort surprenant. Une place de parking n'est pas un jardin et vice-versa. Vous devriez pouvoir demander à la copropriété (au Syndic) ce que fait un arbre sur votre parking.
Il peut d'ailleurs être sur une partie commune de la copropriété, votre 'parking' s'arrêtant avant ...

Votre lot, désigné comme parking, ne peut rien contenir d'autre qu'un espace au sol pour y laisser votre véhicule. Il y a erreur de destination ...